

Communauté Française

Ministère de l'Éducation, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale, de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Études.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles, le 21 Jun 96
Rue de la Science, 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

MJD

Ref.: JF / Dossier pédagogique 1627

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR DE PRODUITS POUR LE
SECTEUR "CONFECTION - HABILLEMENT" (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 523135U21X1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.


G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps (20/238.87.24) ou Mr Dejardin (02/238.87.24)

16 27 M

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DOCUMENT 8 bis

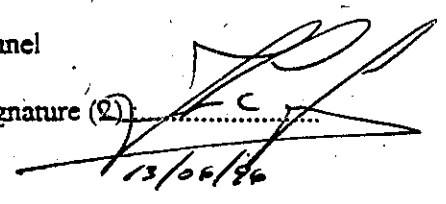
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) M. J. LEFÈRE Date et signature (2)



13/06/96

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

..... Conception assistée par ordinateur de produits pour le secteur
..... "confection - habillement" (convention)

CODE (3)	52.31 35 U 21 X 1
----------	-------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- O (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 523135 U21 X1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de</u>
	<u>du(des) cours</u>	(2) (5)	<u>périodes</u>
	(2) (4)		(2)
Modélisme assisté par ordinateur	CTPP	D	30
Style et création de modèles assistés par ordinateur	CS	H	10
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	0
		Total des périodes	40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

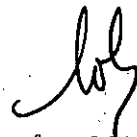
Avis favorable - Le 18/06/96

P Lepoye JJA

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 20 JUIN 1996

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, O, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITES

1. FINALITES GENERALES:

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française de 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale:

- 1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES:

- 2.a. Familiariser, via de nombreuses manipulations, aux fonctionnalités de base de logiciels utilisables dans le secteur "confection - habillement", en vue de résoudre rapidement des problèmes courants dans son milieu professionnel, social, scolaire.
- 2.b. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.
- 2.c. Initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques.
- 2.d. Développer:
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information.
 - des méthodes de travail transférables.
 - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto - formation).

CAPACITES PREALABLES REQUISES

- Comprendre à la lecture un texte de niveau de fin d'année d'études secondaires inférieures.
- Exécuter des consignes orales simples.
- Repérer un élément dans un plan.
- Posséder de manière suffisante les aspects techniques du secteur en patronage - gradation.
- Connaître les bases de la figurine de mode.

Titre pouvant en tenir lieu:

certificat de qualification du secteur "confection - habillement"

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 12 étudiants.

PROGRAMME DES COURS

I. Au terme de la *formation en modélisme*, l'élève sera capable de:

- A
- digitaliser des patrons et des souches de gradation.
 - contrôler, rectifier et modifier une forme à l'écran.
 - créer des formes simples à l'écran.
 - créer un vêtement à partir de formes existantes.
 - transformer des bases en modèles simples.
 - grader des formes simples.
 - ajouter des valeurs de coutures.
 - réaliser des placements.
 - sauvegarder son travail.
- B
- gérer les supports spécifiques au système.
 - initialiser des disquettes.
 - sauvegarder sur disquette.
 - lire à partir d'une disquette.
 - consulter la base de données (listes, etc...).
 - réaliser des gradations irrégulières.
 - grader des modèles.
 - créer des patronages industriels.
 - sortir les résultats sur table traçante.
- C
- créer des modèles "mode" à partir d'une base de saison

II. Au terme de la *formation en stylisme*, l'élève sera capable de:

- dessiner des croquis de silhouettes à l'écran.
- dessiner des modèles créatifs de vêtements.
- façonner des variantes à partir de modèles originaux, de structure simple.
- faire évoluer les détails à l'intérieur d'une forme graphique.
- présenter des déclinaisons colorées à partir de palettes colorimétriques présentes dans le système.
- simuler l'aspect fini et le style du vêtement.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable:

- face à un système informatique connu et sur lequel est installé le logiciel qui a servi de support à l'apprentissage,
- en respectant le temps alloué,
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- en utilisant les commandes appropriées,
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base reprises au programme,

de présenter à partir d'un modèle imposé:

- soit une silhouette de mode colorée
- soit le patronage
- soit une gradation
- soit le placement imprimé

PROFIL DU/DES CHARGE(S) DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.